



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Ressources Humaines

**Rectorat de Poitiers
Division des personnels enseignants**

Poitiers, le 13 mars 2025

Affaire suivie par :
Anne Sénéchault
Mél : mvt2025@ac-poitiers.fr
Ligne info mobilité : 05 16 52 65 00

Le recteur de l'académie de Poitiers

22 rue Guillaume VII Le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers Cedex

à

Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie
directeurs académiques des services de l'Education
nationale,
Madame la Présidente de l'Université de Poitiers,
Monsieur le Président de l'Université de La Rochelle,
Mesdames, Messieurs
les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement,
Mesdames, Messieurs les directeurs du CROUS – CNED –
CANOPE – ISAE/ENSMA – DRDJSCS – ONISEP,
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO.

Pour information :

Mesdames, Messieurs les chefs de service du rectorat,
Mesdames, Messieurs les conseillers techniques
de monsieur le recteur
Mesdames, messieurs les inspecteurs du 2nd degré

Objet : Phase intra-académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée scolaire 2025.

Références :

Lignes directrices de gestion ministérielles du 31 octobre 2024
Lignes directrices de gestion académiques du 10 mars 2025

Conformément aux dispositions du chapitre II bis de la loi n°84-16 dans sa rédaction issue de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les opérations de mobilité s'inscrivent désormais dans le cadre général fixé par :

- les lignes directrices de gestion ministérielles de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports publiées au BO spécial du 31 octobre 2024;
- les lignes directrices de gestion académiques, publiées sur les sites intranet et internet de l'académie de Poitiers.

I. CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS

| Dates | Opérations |
|--|---|
| Du mardi 18 mars 2025 dès 12 heures au mardi 1 ^{er} avril 2025, 12 heures | Saisie des vœux pour tous les participants obligatoires ou volontaires au mouvement intra-académique et/ou au mouvement « postes spécifiques académiques » (SPEA) sur SIAM via I-Prof |
| Mardi 1 ^{er} avril 2025 inclus | Date limite de réception par le service médical (sam@ac-poitiers.fr) ou le service social (social.personnels@ac-poitiers.fr) des demandes de bonification médicale ou sociale |
| Mercredi 2 avril 2025 dès 9 heures | Téléchargement des confirmations individuelles de mutation par les participants sur SIAM via I-prof |
| Mercredi 9 avril 2025 inclus | Date limite pour téléverser les confirmations signées (modification de vœux possible) et accompagnées des pièces justificatives sur Colibris |
| Vendredi 2 mai 2025 inclus | Date limite des demandes : - de participation tardive au mouvement intra-académique selon les motifs réglementaires, ou - d'annulation de participation au mouvement sans conditions |
| Du mardi 6 mai 2025 12 heures au mardi 20 mai 2025 12 heures | Consultation des barèmes sur SIAM via I-Prof |
| Lundi 12 mai 2025 à 17 heures au plus tard | Date limite de transmission à la DPE des pièces justificatives après publication des barèmes retenus pour les demandes éventuelles de correction du barème |
| Vendredi 6 juin 2025 à 14 heures | Publication des résultats du mouvement intra-académique dans I-prof |
| Mardi 10 juin 2025 | Communication des établissements de rattachement pour les néo TZR |
| Du mardi 10 juin 2025 au mardi 17 juin 2025 inclus | Saisie des vœux de préférence des enseignants nouvellement affectés sur une zone de remplacement à l'issue du mouvement intra-académique et personnels déjà titulaires d'une zone de remplacement via l'application Colibris Saisie des demandes éventuelles de changement d'établissement de rattachement administratif pour les TZR via Colibris |
| Mardi 10 juin 2025 12 heures | Date limite pour la saisie dans l'application Colibris des demandes de recours/révision d'affectation pour les titulaires d'un poste à titre définitif suite aux résultats du mouvement intra-académique |
| A partir du jeudi 12 juin 2025 | Transmission des arrêtés individuels d'affectation suite au mouvement intra académique |
| A partir du mercredi 25 juin 2025 | Communication individuelle aux agents des suites données à leurs demandes de recours/révision d'affectation suite au mouvement intra-académique |
| A partir du 8 juillet 2025 17 heures | Communication individuelle de leur(s) affectation(s) aux TZR |
| Mercredi 16 juillet 2025 inclus | Date limite pour la saisie dans l'application Colibris des demandes de révision d'affectation des TZR suite aux résultats de la phase d'ajustement |
| A partir du jeudi 24 juillet 2025 | Communication individuelle aux TZR des résultats de leur(s) demandes de révision d'affectation |

II. INFORMATIONS ET ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS POUR UNE DEMANDE DE MUTATION


Outre la présente circulaire, les lignes directrices de gestion académiques et le guide de mutation intra-académique, les candidats à la mobilité trouveront des informations utiles **sur SIAM** ainsi que sur **les sites intranet et internet de l'académie**.

Un webinaire de présentation du mouvement est prévu le 19 mars 2025 à 17h30. Il reprendra dans ses grandes lignes le calendrier des opérations, les règles générales du mouvement 2025 et quelques points clés.

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/182309/creator/27599/hash/97ae81b44d33d92c880b7dfc71a265047c83f3d2>

Ce webinaire sera également accessible via le site internet de l'académie, sur la page dédiée au mouvement intra 2025

En complément des éléments précisés ci-dessus, les candidats pourront solliciter un accompagnement par :

| | |
|--|--|
| <p>Nouveauté 2025</p> <p>L'assistant conversationnel pour répondre à leurs questions concernant le mouvement intra 2025. Cet assistant est disponible 24h/24 et 7j/7 pendant toute la durée des opérations de mouvement.</p> | <p>Accessible depuis la page internet dédiée en cliquant sur l'icône</p>  |
|--|--|

Pour des questions plus complexes, il sera toujours possible de prendre l'attache des services de la division des personnels enseignants via :

| | |
|---|--|
| <p>la ligne info mobilité disponible pendant toute la durée de l'ouverture du serveur SIAM :</p> <ul style="list-style-type: none">le mardi 18 mars 2025 de 13h30 à 16h30,du mercredi 19 mars 2025 au lundi 31 mars 2025 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30,le mardi 1^{er} avril 2025 de 9h à 12h. | <p>N° de téléphone de la ligne info.mobilité : 05 16 52 65 00</p> |
| <p>Pendant toute la période liée au mouvement intra 2025, vous pouvez également poser vos questions par courriel.</p> | <p>Adresse courriel : mvt2025@ac-poitiers.fr</p> |

III. ÉDITION ET RETOUR DES CONFIRMATIONS

A - Personnels entrants dans l'académie :

Les personnels (titulaires et stagiaires) nommés dans l'académie suite au mouvement inter-académique devront télécharger à partir de l'application SIAM leur confirmation individuelle de mutation.

Ils n'ont plus à solliciter leur chef d'établissement actuel pour signer et transmettre cette confirmation de mutation.

Les participants téléverseront la confirmation de mutation signée via l'application Colibris au plus tard le mercredi 9 avril 2025 inclus en allant sur le lien suivant (accessible depuis la page internet du mouvement 2025) :

<https://demarches-poitiers.colibris.education.gouv.fr/mouvement-intra-academie-de-poitiers/>

Ces participants joindront uniquement des pièces justificatives si leur situation a changé après le mouvement inter-académique.

En effet, les différentes bonifications (familiales, mutation simultanée, vœu préférentiel) octroyées lors du mouvement inter académique sont reprises pour le mouvement intra-académique (hors bonification médicale) en corrélation avec les vœux émis.

B – Enseignants de l'académie de Poitiers :

Les participants au mouvement intra-académique devront télécharger à partir de l'application SIAM leur confirmation individuelle de mutation.

Ils n'ont pas à solliciter leur chef d'établissement actuel pour signer et transmettre cette confirmation de mutation. En revanche, les candidats informeront le chef d'établissement de leur démarche de mobilité.

Ils téléverseront la confirmation de mutation signée ainsi que les pièces justificatives via l'application Colibris au plus tard le 9 avril 2025 inclus après y avoir apporté le cas échéant des corrections manuscrites en rouge :

<https://demarches-poitiers.colibris.education.gouv.fr/mouvement-intra-academie-de-poitiers/>

Afin d'être en mesure de téléverser la confirmation individuelle de mutation dans les délais très restreints évoqués ci-dessus, il est indispensable que les candidats préparent les pièces justificatives qui seront jointes à leur confirmation dès la saisie des vœux.

Point d'attention : Il est impératif de respecter les dates de fermeture concernant le dépôt des confirmations individuelles. En effet, le serveur Colibris étant fermé à compter du 9 avril minuit, aucun document ne pourra être pris en compte après cette date.

Par conséquent à compter du 10 avril 2025 et en l'absence du dépôt de la confirmation :

- **concernant les participants volontaires** : les services académiques procéderont à l'annulation de la participation au mouvement
- **concernant les participants obligatoires** : les services académiques ne prendront pas en compte les demandes de bonification (rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe...). Dans ce cas, seul le barème commun sera pris en compte.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre autorité, y compris à ceux qui seraient momentanément absents.

Frédéric PERISSAT

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

JEAN-JACQUES VIAL